

UNAIDS/PCB(23)/08.29
17 octobre 2008

**23^{ème} Réunion du
Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
15-17 décembre 2008**

**Participation accrue de la société civile au Conseil de
Coordination du Programme**

Document préparé par la délégation des ONG au CCP

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à approuver les recommandations suivantes présentées par la délégation des ONG :

Domaine d'action A : Participation de la société civile aux délégations des Etats

Membres

Recommandation 1 : Le Conseil de Coordination du Programme reconnaît que les Etats Membres pourraient encore améliorer les données de base et l'exhaustivité de leurs contributions aux discussions du Conseil – en incorporant de manière plus systématique les idées et les expériences de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées, dans leurs délégations. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 1.i. Encourage les Etats Membres à intégrer un ou plusieurs représentants de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées, au sein de leurs délégations nationales aux réunions du Conseil de Coordination du Programme.
- 1.ii. Encourage ces Etats Membres à sélectionner des représentants en collaboration avec la société civile et à appuyer les représentants pour qu'ils consultent largement leurs groupes d'intérêt préalablement aux réunions du Conseil de Coordination du Programme.
- 1.iii. Recommande que le Secrétariat de l'ONUSIDA fasse en sorte que les bureaux de pays et les Equipes d'appui aux régions définissent comment fournir des ressources aux Etats Membres qui ne sont pas à même de financer la participation de la société civile à leurs délégations.

Implications des décisions en termes de coût :

- 1.i. Aucune
- 1.ii. Aucune
- 1.iii. Estimé à \$ 126 000 par an au maximum

Domaine d'action B : Transparence et responsabilisation dans le fonctionnement du Conseil de Coordination du Programme

Recommandation 2 : Le Conseil de Coordination du Programme et le Secrétariat de l'ONUSIDA pourraient renforcer les contributions de haute qualité et en temps opportun de tous les secteurs à l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme et des documents clés pour décision – en travaillant en partenariat et en améliorant la transparence et la responsabilisation au sein des processus d'élaboration pertinents. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 2i. Prie le Bureau du Conseil de Coordination du Programme de tenir au moins deux de ses réunions 'en personne' lors de la préparation de chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme – et de fournir des ressources aux membres, notamment le représentant de la délégation des ONG, qui ne sont pas à même d'assumer leurs coûts.
- 2ii. Prie le Bureau du Conseil de Coordination du Programme de fournir une 'feuille de route' simple soulignant comment chaque document clé pour décision sera conceptualisé, élaboré et finalisé et quand/comment différentes parties prenantes, notamment la société civile, peuvent y contribuer.
- 2iii. Encourage toutes les parties prenantes pertinentes à soumettre leurs documents clés pour décision au moins huit semaines avant les réunions du Conseil de Coordination du Programme – pour faciliter leur traduction dans les meilleurs délais et permettre une consultation complète parmi tous les secteurs, notamment la société civile.

Implications des décisions en termes de coût :

- 2i. Estimé à \$ 10 648 par an
- 2ii. Aucune
- 2iii. Aucune

Domaine d'action C : Liaison entre les délégués régionaux des ONG, l'ONUSIDA et les Coparrainants

Recommandation 3 : Le Conseil de Coordination du Programme pourrait améliorer les contributions sur une base régionale apportées aux réunions du Conseil de Coordination du Programme – en appuyant une collaboration accrue : entre les délégués régionaux des ONG, les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA et les bureaux régionaux des organismes coparrainants ; et en offrant des opportunités aux acteurs clés de consulter la société civile en général, notamment les personnes vivant avec le VIH et les communautés affectées, dans leur région. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 3i. Prie les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA d'attribuer des opportunités et ressources adéquates pour assurer l'engagement de la société civile au niveau régional. Cela doit comprendre la participation des délégués régionaux des ONG aux portions pertinentes des Réunions régionales de gestion et d'autres possibilités de formuler une stratégie avec les contacts de l'ONUSIDA et des Coparrainants dans leur région.
- 3ii. Appelle le Secrétariat de l'ONUSIDA à permettre aux Equipes d'appui aux régions d'apporter une contribution financière à un 'conseil d'ONG' dans chacune des cinq régions représentées par la délégation des ONG, et d'y participer pleinement. Ces conseils seront co-organisés par les Equipes d'appui aux régions, les délégués régionaux des ONG et le Dispositif de communication de la délégation des ONG. Leur objectif sera à la fois de tenir les groupes d'intérêt informés des processus et des points de l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme, et de solliciter des contributions sur les thèmes et les besoins prioritaires de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées.

Implications des décisions en termes de coût :

- 3i. Estimé à \$ 8350 par an
- 3ii. Estimé à \$ 100 000 sur deux ans

Domaine d'action D : Priorités à souligner dans l'Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

Recommandation 4 : Le Conseil de Coordination du Programme note l'engagement de la délégation des ONG à soulever les questions prioritaires qui intéressent la société civile dans le cadre de la Seconde évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Le Conseil de Coordination du Programme reconnaît les efforts de la délégation des ONG pour :

- 4i. Faire en sorte que l'Evaluation indépendante de l'ONUSIDA comprenne – en complément de '*L'examen indépendant de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA*' – une analyse similaire des forces et des faiblesses de la participation plus large de la société civile à l'ONUSIDA. Cette analyse devrait aborder les processus, les relations et les résultats aux niveaux national et régional, ainsi que les processus de prise de décisions politiques qui vont au-delà du Conseil de Coordination du Programme.

- 4ii. Veiller à ce que l'Évaluation indépendante comprenne – dans le cadre de son examen de la gouvernance de l'ONUSIDA et de la participation de la société civile – une analyse du statut de la délégation des ONG en matière de droit de vote. Cela devrait comprendre : une consultation à large assise avec les parties prenantes du Conseil de Coordination du Programme ; un examen de la base historique et de la base structurelle et juridique actuelle des pratiques en cours ; et une analyse des modèles de participation de la société civile à d'autres Conseils mondiaux, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, et la possibilité de reproduire ces modèles au sein de l'ONUSIDA.

Implications des décisions en termes de coût :

- 4i. A chiffrer par l'Équipe d'évaluation comme il convient.
4ii. A chiffrer par l'Équipe d'évaluation comme il convient.

Domaine d'action E : Examen de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme en 2010

Recommandation 5 : Le Conseil de Coordination du Programme pourrait continuer à offrir des opportunités formelles pour la discussion et la prise de décisions concernant la participation de la société civile à la gouvernance de l'ONUSIDA. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 5i. Accepte de prévoir un point de l'ordre du jour pour examiner les progrès réalisés en vue d'accroître et d'améliorer la participation de la société civile et, en particulier, de passer en revue la mise en œuvre des recommandations pertinentes de l'Évaluation indépendante, lors d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2010.

Implications des décisions en termes de coût :

- 5i. Aucune

[Notes sur les implications en termes de coût : Des explications plus détaillées au sujet des coûts figurent à la section 3. Les ressources évoquées n'ont pas été incluses dans le Budget-plan de travail intégré (BPTI) actuel de l'ONUSIDA. Si le Conseil de Coordination du Programme souhaite approuver l'entrée en vigueur immédiate de ces recommandations, des fonds devront être attribués sur une base exceptionnelle. Si le Conseil de Coordination du Programme souhaite approuver l'entrée en vigueur de ces recommandations avec le nouveau BPTI, les coûts seront incorporés dans le processus de planification pertinent]

I GENERALITES

1. Dès sa création en 1996, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a officiellement incorporé la société civile dans sa structure de gouvernance – une mesure sans précédent au sein du système des Nations Unies.
2. Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA comprend une délégation des ONG qui compte 10 membres. Il y a des membres du Conseil et des suppléants pour cinq régions géographiques : Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, et Amérique du Nord. La délégation des ONG a le droit de parole, mais « *sans les droits de prendre part au processus formel de prise de décisions et sans le droit de vote* »¹ Elle peut participer aux mécanismes clés relatifs au Conseil, notamment le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, les discussions plénières et la salle de rédaction.
3. Il est reconnu que l'inclusion de la société civile en tant que partie intégrante du Conseil de Coordination du Programme apporte une importante 'valeur ajoutée' à la prise de décisions politiques et la gouvernance de l'ONUSIDA. La délégation des ONG amène « *dynamisme, passion et réalisme* ». ² Elle permet, en particulier, au Conseil de Coordination du Programme d'être plus réactif et plus responsable concernant les problèmes et les besoins réels des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées.

Le principe GIPA

« GIPA n'est ni un projet ni un programme. C'est un principe qui vise à garantir aux personnes vivant avec le VIH l'exercice de leurs droits et de leurs responsabilités y compris leur droit à l'autodétermination et à la participation aux processus de prise de décisions qui affectent leur propre vie. »

Politique générale : Une participation accrue des personnes vivant avec le VIH, ONUSIDA, 2007
4. En 2006, après la commémoration du dixième anniversaire de l'ONUSIDA, un Examen indépendant³ a été mené au sujet de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme. Ce processus de grande ampleur a impliqué 88 parties prenantes, notamment 38 entretiens en profondeur avec des représentants des Etats Membres, des organismes coparrainants, du Secrétariat de l'ONUSIDA, des délégués des ONG et de la société civile en général. L'Examen a défini les points forts et les faiblesses, tant au sein de la délégation des ONG elle-même qu'au sein des structures et des processus du Conseil de Coordination du Programme. Il a formulé quatre recommandations clés et dressé une liste ambitieuse de plus de 70 'options pour l'action' – des idées pratiques sur la manière de renforcer la participation de la société civile qui devraient être envisagées au fil du temps.
5. En juin 2007, les recommandations émanant de l'Examen indépendant ont été présentées dans le cadre du point 3.2 de l'ordre du jour de la 20^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme. Les discussions qui ont suivi ont permis d'approuver certaines recommandations vitales. Par exemple, le Conseil a accepté la mise en place « *d'un dispositif indépendant de communication et de consultation pour renforcer la participation des ONG et faire mieux entendre la voix des ONG au niveau des pays dans le dialogue sur les orientations du Conseil de Coordination du Programme* » et a demandé que le dispositif soit appuyé par le Secrétariat de l'ONUSIDA. Toutefois, d'autres recommandations, portant par exemple sur le fait que la délégation des ONG devrait se voir accorder le droit de vote, n'ont pas été approuvées et de nombreuses 'options pour l'action' n'ont pas été directement prises en compte.

¹ Résolution 1995/2, Conseil économique et social, Nations Unies.

² (2007). Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS.

³ Le texte complet de l'Examen indépendant est disponible sur : http://data.unaids.org/pub/ExternalDocument/2007/review_ngo_participation_item_3.2_en.pdf

6. La 20^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme a également proposé qu'une nouvelle possibilité soit offerte de discuter de « *mécanismes novateurs* » pour accroître la participation de la société civile au Conseil.⁴ En tant que tel, ce point de l'ordre du jour pour la 23^{ème} Réunion offre une opportunité à la fois de fournir au Conseil de Coordination du Programme une actualisation sur les actions mises en œuvre depuis l'Examen indépendant et de proposer cinq autres recommandations concrètes.
7. La délégation des ONG salue le choix stratégiquement opportun de ce point de l'ordre du jour – au cours de la période qui précède la Seconde Evaluation indépendante de l'ONUSIDA. Elle note la chance qu'offre l'Evaluation d'explorer les questions fondamentales liées à l'ONUSIDA, notamment celles qui ont trait à la collaboration avec la société civile et à la gouvernance,⁵ et salue l'espoir donné à la délégation des ONG de pouvoir s'engager.

II CONTEXTE – PROGRES REALISES DEPUIS L'EXAMEN INDEPENDANT

8. Ce document se situe dans le contexte des progrès significatifs qui ont été réalisés depuis la mise en œuvre de l'Examen indépendant relatif à la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Il s'agit en particulier des progrès concernant :
9. ***Délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme – communication et coordination renforcées*** : Avec l'approbation du Dispositif de communication lors de la 20^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme et l'offre par le Secrétariat de l'ONUSIDA de \$ 500 000 sur deux ans, le Dispositif de communication est désormais pleinement opérationnel. Il fournit une infrastructure de secrétariat et un appui important en matière de consultation et de communication à la délégation des ONG. Le Dispositif est co-hébergé par la Campagne mondiale contre le sida (WAC) et les Réseaux pour la santé et le développement (HDN), avec du personnel basé à Bruxelles et à Chiang Mai. Il fonctionne indépendamment du Secrétariat de l'ONUSIDA, mais est en liaison étroite avec celui-ci. Au cours de ses six premiers mois, il a déjà apporté son soutien à la délégation des ONG pour :
 - Rendre fonctionnels son mandat, son code de conduite et son manuel d'opérations actualisés.
 - Renforcer sa communication interne et assurer l'infrastructure administrative/des systèmes.
 - Elaborer de la documentation sur le Conseil de Coordination du Programme et la délégation des ONG pour les groupes de la société civile, notamment des communiqués sur les réunions du Conseil de Coordination du Programme et un site web public.
 - Procéder au recrutement de quatre nouveaux membres de la délégation des ONG.
 - Améliorer sa collaboration avec d'autres leaders de la société civile dans le domaine de la riposte au VIH. Par exemple, le Dispositif a coordonné la participation à une réunion de planification stratégique avec les délégations de la société civile aux structures de gouvernance de UNITAID, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial), l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et le Partenariat international pour la santé (IHP+).
 - Renforcer ses relations avec d'autres membres du Conseil de Coordination du Programme, par exemple en coordonnant une série de réunions d'information avec

⁴ Décision 9.4, 20^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, juin 2007.

⁵ Paragraphe 2.19: "L'évaluation devra étudier les obstacles qui s'opposent à la participation significative et à la contribution de la société civile et des organisations de personnes vivant avec le VIH pour s'attaquer à l'épidémie"; et paragraphe 2.22 : "La nécessité de passer en revue le mandat de l'ONUSIDA et les rôles, les responsabilités et le modus operandi des structures de gouvernance et de responsabilisation a été établie lors d'examen antérieurs et sera abordée par l'évaluation." ITAD et HLSF (5 septembre 2008), The Second Independent Evaluation of UNAIDS 2002-2008: Draft Inception Report.

les délégations des Etats Membres lors de la XVII^{ème} Conférence internationale sur le sida au Mexique.

- 10. Conseil de Coordination du Programme – processus précisés et engagement renforcé en faveur de la participation de la société civile :** Au cours de l'Examen indépendant, et ultérieurement, le Conseil de Coordination du Programme a précisé ou renforcé les aspects clés des 'rouages' de la participation de la société civile à ses structures et ses processus. On peut citer par exemple :
- Multiplier les occasions de rencontre entre la délégation des ONG et les acteurs clés – tels que le président, le vice-président et le Comité des Organismes coparrainants – préalablement à chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme.
 - Confirmer un ordre de parole équitable parmi les membres du Conseil de Coordination du Programme, notamment la délégation des ONG.
 - Rendre opérationnelle l'utilisation des cinq principes directeurs pour le travail de l'ONUSIDA en tant que préambule à toutes les décisions, recommandations et conclusions du Conseil de Coordination du Programme. Il s'agit notamment que les initiatives soient « *fondées sur la participation significative et mesurable de la société civile et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations le plus à risque d'infection par le VIH* ». ⁶
- 11. Processus de l'ONUSIDA au sens large – engagement structuré et place plus importante de la société civile :** Outre les progrès relatifs au Conseil de Coordination du Programme, l'ONUSIDA a pris des mesures pour améliorer et systématiser la participation de la délégation des ONG et de la société civile en général au sein des processus clés de prise de décisions liés au VIH. La Réunion d'examen de haut niveau en juin 2008, qui a évalué les progrès réalisés en direction de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS et de la Déclaration politique sur le sida, en a fourni un exemple particulièrement significatif. A cette occasion, un groupe de travail de la société civile a été constitué pour appuyer le président de l'Assemblée générale et l'ONUSIDA au sujet des décisions clés relatives à la réunion et pour assurer une participation efficace et active de la société civile. Aux côtés des membres de la société civile en général et des communautés affectées, le groupe de travail comprenait un représentant de la délégation des ONG.
- 12. Cadres mondiaux pour la riposte au VIH – des opportunités spécifiques pour l'engagement de la société civile :** L'ONUSIDA a également continué de promouvoir des cadres nationaux et mondiaux pour la riposte au VIH incorporant la participation de la société civile. Parmi les exemples on peut citer les 'Trois Principes'⁷, la Déclaration d'engagement⁸ et l'Accès universel.⁹ Outre ces mandats, un nombre croissant d'opportunités sont présentées par les institutions clés au sein de la riposte mondiale pour permettre à la société civile de s'engager et de bénéficier d'un appui. Il s'agit par exemple du Double canal [dual track] de financement (DTF) et du Renforcement des systèmes

⁶ Décision 7.1 du point 4.2 de l'ordre du jour, 19^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme, décembre 2006.

⁷ Les 'Trois Principes' sont : un cadre d'action sur le VIH/sida approuvé ; une autorité nationale de coordination ; et un système de suivi et d'évaluation au niveau national. Par exemple, l'autorité nationale unique de coordination doit s'engager à « *obtenir la participation d'un large éventail de partenaires, notamment des membres à part entière de la société civile, des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires [et] des personnes vivant avec le VIH* ». ONUSIDA (2004). Les trois principes directeurs. Coordination des ripostes nationales au VIH/sida – Principes directeurs à l'intention des autorités nationales et de leurs partenaires.

⁸ Paragraphe 94 : « *Procéder périodiquement à des évaluations nationales, avec la participation de la société civile, notamment des personnes atteintes du VIH/sida, des groupes vulnérables et des dispensateurs de soins, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des présents engagements.* » Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (2001), Déclaration d'engagement.

⁹ Paragraphe 20 : « *Nous nous engageons à continuer de déployer tous les efforts nécessaires pour intensifier la riposte globale et durable élaborée par les pays afin de mener toute une gamme d'activités multisectorielles de prévention, de traitement, de soins et d'appui, avec la participation totale et active des personnes vivant avec le VIH, des groupes vulnérables, des communautés les plus touchées, de la société civile et du secteur privé, le but étant de réaliser l'objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'appui d'ici à 2010.* » Assemblée générale des Nations Unies (juin 2006), Déclaration politique sur le VIH/sida.

communautaires (CSS) – des initiatives du Fonds mondial qui peuvent potentiellement offrir à la société civile l'accès à des ressources et à une influence significatives.

13. **Gouvernance mondiale de la riposte au VIH – reproduction des bonnes pratiques de l'ONUSIDA en matière de participation de la société civile** : Le principe et modèle de participation de la société civile établi par le Conseil de Coordination du Programme a continué de servir de catalyseur pour l'action au sein d'autres structures de gouvernance relatives à la riposte mondiale au VIH. A titre d'exemple figurent : le Conseil de UNITAID (qui comprend des délégations des ONG et des communautés, pouvant exercer toutes deux le droit de parole et le droit de vote sans restrictions) ; le Conseil du Fonds mondial (qui comprend des délégations des ONG du Sud, des ONG du Nord et des communautés bénéficiant toutes du droit de parole et du droit de vote sans restrictions) ; et, plus récemment, le nouveau mécanisme de coordination pour l'IHP+ (qui impliquera des représentants des groupes de la société civile en provenance du Sud et du Nord).

III OBJECTIF DE CE DOCUMENT ET PROCESSUS UTILISÉ POUR SON ELABORATION

14. Ce document prend en compte la reconnaissance par la délégation des ONG et d'autres acteurs qu'en dépit des réels progrès qui ont été réalisés – il faut en faire davantage pour mettre pleinement et efficacement en action l'impératif et la valeur de la participation de la société civile au sein de la gouvernance de l'ONUSIDA. En tant que tel, ce document préconise cinq recommandations pour faire en sorte que les besoins, les préoccupations et les opinions de la société civile – en particulier des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées – soient formulés de manière plus responsable et plus exhaustive, et soient utilisés plus systématiquement et plus efficacement au sein du Conseil de Coordination du Programme.
15. Ce document est fondé sur deux sources principales de recherche : l'Examen indépendant initial (revisité pour définir quelles sont les recommandations en suspens qui demandent encore d'être mises en œuvre) et une Consultation focalisée parmi des acteurs clés (menée pour 'aller de l'avant' et répondre au contexte actuel de la société civile, de l'ONUSIDA et du Conseil de Coordination du Programme).
16. La Consultation focalisée a été lancée par la délégation des ONG et mise en œuvre par son Dispositif de communication et un consultant, avec l'orientation d'un Groupe consultatif international informel.¹⁰
17. La Consultation focalisée a été menée dans des délais très courts (septembre 2008). Elle a impliqué un groupe modeste de répondants, mais soigneusement sélectionné – et son objectif était de compléter l'Examen indépendant exhaustif au moyen d'un 'instantané' des derniers développements, opinions et thèmes. La Consultation a sollicité des points de vue sur une liste provisoire de recommandations préparée par la délégation des ONG, les répondants étant encouragés à exprimer leur accord / désaccord, à apporter des améliorations aux textes et à suggérer des recommandations supplémentaires.
18. La Consultation focalisée a utilisé trois méthodes :
- **Entretiens avec 25 informateurs clés**, représentant un échantillon des groupes de partenaires du Conseil de Coordination du Programme, notamment Etats Membres,

¹⁰ Membres du Groupe consultatif : Michael O'Connor, délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme ; Gulnara Kurmanova, délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme ; Jacqueline Wittebrood, International Civil Society Support (ICSS) ; Carol Nyirenda, Déléguée de la société civile à UNITAID ; Kieran Daly, Conseil international des ONG de lutte contre le sida (ICASO) ; Odilon Cuzon, Réseaux pour la santé et le développement (HDN) ; et Prateek Suman, Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights.

organismes coparrainants, Secrétariat de l'ONUSIDA et société civile en général [une liste des personnes interrogées figure à l'Annexe 1].

- **E-consultation avec 183 membres de la société civile en général**, au moyen d'une e-enquête comportant 11 questions dans les cinq langues des Nations Unies (anglais, chinois, espagnol, français et russe). Ce questionnaire a été envoyé aux réseaux régionaux et mondiaux – tels que la Coalition internationale pour la préparation au traitement (ITPC) et le Conseil international des ONG de lutte contre le sida (ICASO) – par le biais de l'infrastructure de communication de la Campagne mondiale contre le sida et des HDN. Parmi les réponses, 34% provenaient d'Afrique et 35% d'Asie et du Pacifique. Près de la moitié (45%) émanaient de représentants soit d'organisations communautaires soit d'ONG/de réseaux nationaux, tandis que 11% provenaient de groupes ou de réseaux de personnes vivant avec le VIH [un résumé des principales conclusions figure à l'Annexe 2].
 - **Discussions en groupes focalisés avec trois groupes de partenaires de la société civile.** Elles comprenaient des représentants : de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme ; du groupe sur la stratégie VIH de l'Alliance œcuménique 'agir ensemble' (EAA) ; et des délégations de la société civile à d'autres structures de gouvernance au sein de la riposte mondiale au sida, notamment le Conseil du Fonds mondial.
19. Ce document reflète à la fois les points de vue émanant de l'Examen indépendant et ceux de la Consultation focalisée. Il exprime les opinions et les recommandations de la délégation des ONG. Il ne reflète pas nécessairement l'ensemble des opinions spécifiques des répondants individuels impliqués dans les processus.

Que signifie pour vous le terme 'participation significative de la société civile' ?

Exemples de réponses à l'e-enquête de la délégation des ONG de la société civile en général :

« La voix des représentants des organisations non gouvernementales et des personnes vivant avec ou affectées par le VIH et le sida a un accès direct au travail du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et peut s'y exprimer. »

« Cela signifie le plein accès, et l'égalité d'accès, aux réunions et la participation pleine et entière à tous les niveaux de la prise de décisions. »

« La participation de la société civile devient une force motrice. »

« La société civile participe activement à la formulation des politiques, à la définition des priorités, à la planification stratégique, à la mobilisation et l'allocation des ressources, au suivi et à l'évaluation, et aux activités liées à l'établissement de réseaux dans la riposte mondiale au VIH. »

« Une vraie forme de participation et pas seulement symbolique, ce qui signifie que les opinions et la voix de la société civile sont entendues et sérieusement prises en compte. »

« La société civile ... a le pouvoir de tenir les autorités responsables de leurs actions. »

« Le sentiment, la réflexion, les difficultés, les idées et les réussites de la société civile sont pleinement entendus et représentés dans les processus de prise de décisions, de planification et de mise en œuvre. »

« Il s'agit là d'accorder une attention spéciale aux besoins des personnes marginalisées de la société. Il s'agit là de mobiliser les personnes marginalisées de la société pour éclairer les processus de prise de décisions. »

IV DOMAINES D'ACTION ET APPUI DES RECOMMANDATIONS

20. Sur la base du contexte évoqué, ainsi que des conclusions de l'Examen indépendant et de la Consultation focalisée, ce document propose cinq recommandations que le Conseil de Coordination approuvera, appuiera ou encouragera.
21. La mise en œuvre de ces recommandations sera complétée par les efforts en cours de la délégation des ONG [voir section 2.2] pour accroître sa propre efficacité et efficacité et, de ce fait, améliorer encore la qualité et la transparence de ses contributions au Conseil de Coordination du Programme.
22. Le texte qui suit présente les domaines d'action, les généralités, les recommandations et les implications en termes de coût :

Domaine d'action A : Participation de la société civile aux délégations des Etats Membres

23. **Généralités** : Les délégués des ONG ont toujours la responsabilité de représenter les groupes d'intérêt de la société civile dans leur région, mais il existe une importante 'valeur ajoutée' à veiller à ce que les questions liées au secteur soient également incorporées dans les délégations nationales au Conseil de Coordination du Programme. Que ce soient des pays donateurs ou bénéficiaires, les délégations multisectorielles des Etats Membres peuvent apporter des points de vue bien informés et exhaustifs – sur la base des expériences, données et ressources *combinées* dont ils disposent.
24. L'inclusion de représentants de la société civile dans les délégations des Etats Membres a été recommandée par l'Examen indépendant.¹¹ En outre, la récente Consultation focalisée a confirmé que cette idée bénéficiait d'un large appui de la part de divers acteurs. Certains répondants pensent qu'il suffirait que les Etats Membres consultent simplement la société civile préalablement aux réunions du Conseil de Coordination du Programme, mais la majorité estime que les représentants de ce secteur – notamment les personnes vivant avec le VIH et les communautés affectées – devraient en fait être intégrés dans les délégations des pays. Cela permettrait une représentation multisectorielle de la riposte nationale au VIH – un exemple concret de la mise en pratique des 'Trois Principes' – et accroîtrait la diversité des voix de la société civile au sein du Conseil de Coordination du Programme. Une telle mesure serait particulièrement pertinente étant donné l'attention accrue que porte le Conseil de Coordination au dialogue politique sur des domaines thématiques.
25. On a des exemples croissants de la mise en œuvre de ce principe de bonne pratique par les Etats Membres au Conseil de Coordination du Programme lui-même, ainsi qu'au sein du Conseil du Fonds mondial et, plus particulièrement, lors de la Réunion de haut niveau de 2008. Les répondants signalent que l'inclusion de représentants de la société civile apporte une nouvelle dynamique au concept de partenariat. En particulier, ils soulignent que le fait de travailler ensemble au sein de la même délégation et en direction d'un but commun permet au gouvernement et à la société civile de construire leurs relations, d'échanger des informations et de mieux se comprendre. Ce sont là des avantages qui ont

¹¹ 'Option pour l'action' 1.2.3, (2007), Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS.

non seulement des répercussions sur les interventions des délégués lors des réunions, mais qui peuvent être repris au niveau national.

Recommandation 1 : Le Conseil de Coordination du Programme reconnaît que les Etats Membres pourraient encore améliorer les données de base et l'exhaustivité de leurs contributions aux discussions du Conseil – en incorporant de manière plus systématique les idées et les expériences de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées, dans leurs délégations. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 1.i. Encourage les Etats Membres à intégrer un ou plusieurs représentants de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées, au sein de leurs délégations nationales aux réunions du Conseil de Coordination du Programme.
- 1.ii. Encourage ces Etats Membres à sélectionner des représentants en collaboration avec la société civile et à appuyer les représentants pour qu'ils consultent largement leurs groupes d'intérêt préalablement aux réunions du Conseil de Coordination du Programme.
- 1.iii. Recommande que le Secrétariat de l'ONUSIDA fasse en sorte que les bureaux de pays et les Equipes d'appui aux régions définissent comment fournir des ressources aux Etats Membres qui ne sont pas à même de financer la participation de la société civile à leurs délégations.

Implications des décisions en termes de coût :

- 1.i. Aucune
- 1.ii. Aucune
- 1.iii. Coût estimé :¹²
= 1 participant de la société civile en provenance de 13 pays [$\$ 63\,000^{13}$] x 2 réunions du Conseil de Coordination du Programme = \$ 126 000 par an

Domaine d'action B: Transparence et responsabilisation dans le fonctionnement du Conseil de Coordination du Programme

26. **Généralités :** Il est largement admis que l'une des plus grandes forces de la multisectorialité des membres du Conseil de Coordination du Programme est la diversité des points de vue que les parties prenantes apportent à la préparation et à la prise de décisions figurant aux points de l'ordre du jour. Ces interventions sont considérablement renforcées lorsque l'on offre aux parties prenantes une structure pour leur permettre d'intervenir avant que les points de l'ordre du jour ne soient finalisés. Elles bénéficient également de la diffusion des documents clés finaux en temps utile, ce qui permet une consultation efficace parmi tous les acteurs concernés. Ce dernier point est particulièrement important pour la délégation des ONG – qui travaille avec des groupes d'intérêt qui peuvent ne pas avoir accès aux technologies de l'informatique et ont besoin que les documents soient traduits dans des langues locales (pour obtenir les points de vue de ceux qui sont 'sur le terrain').

27. Ce thème n'a pas été spécifiquement traité par l'Examen indépendant. Toutefois, la Consultation focalisée a souligné une préoccupation croissante parmi la délégation des ONG et d'autres parties prenantes à propos du fait que des documents clés officiels du

¹² Il est suggéré que les critères de financement soient conformes à ceux qui sont stipulés dans le Modus operandi du Conseil de Coordination du Programme (juin 1999) pour la participation des Etats Membres aux réunions du Conseil de Coordination du Programme : « 20. Des fonds seront dégagés pour couvrir les frais de per diem et de déplacement encourus pour la participation aux réunions du CCP d'un représentant de chaque pays en développement [et] de chaque pays dont l'économie est en transition. » A présent, cela constitue 13 pays au total. En tant que telle, l'estimation citée est fondée sur un participant supplémentaire des ONG pour 13 pays à deux réunions du Conseil de Coordination du Programme par an.

¹³ Les coûts sont fondés sur ceux de la 21^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme à Genève, décembre 2007. Les coûts réels varieraient en fonction des Etats Membres et du lieu de la réunion.

Conseil de Coordination du Programme ont été soumis juste avant les réunions ou auxquels des modifications ont été apportées à la dernière minute. Les répondants comprennent que de telles situations peuvent être inévitables, mais ils ont le sentiment que tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et le Secrétariat de l'ONUSIDA pourraient prendre des mesures pour s'assurer une nouvelle fois de la transparence et de la pertinence de la documentation clé pour les réunions du Conseil. Il est possible qu'il ne soit ni pratique ni approprié de rendre obligatoires certains processus et calendriers. Toutefois, des outils de base – tels que des 'feuilles de route' soulignant quand et comment les documents clés seront conçus, élaborés et finalisés – pourraient s'avérer utiles pour encourager toutes les personnes concernées à déterminer quand les procédures approuvées sont/ne sont pas suivies, à se rendre des comptes mutuellement et à faciliter une consultation accrue sur les questions liées au Conseil de Coordination du Programme.

28. Concernant l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du Conseil de Coordination du Programme, la délégation des ONG salue, et s'engage à respecter, l'occasion unique que lui fournit son siège au Bureau du Conseil de Coordination du Programme – au sein duquel il peut aider à façonner la structure et le contenu des ordres du jour. Son expérience lui a appris que ces réunions, qui peuvent souvent impliquer des discussions et des dynamiques complexes, sont particulièrement efficaces lorsqu'elles sont tenues 'en personne' plutôt que par le biais de téléconférences, car cela permet à tous les participants d'apporter leur contribution activement et de manière équitable. En tant que telle, la délégation des ONG a été en liaison avec le Bureau du Conseil de Coordination du Programme pour assurer la participation 'en personne' du délégué des ONG à autant de réunions du Bureau que possible.
29. La délégation des ONG note que la tenue des réunions du Bureau du Conseil de Coordination du Programme en personne devrait être incorporée dans le budget du Bureau – car d'autres participants en dehors du délégué des ONG, particulièrement ceux qui ne sont pas basés à Genève, pourraient ne pas être à même de financer leur participation.

Recommandation 2 : Le Conseil de Coordination du Programme et le Secrétariat de l'ONUSIDA pourraient renforcer les contributions de haute qualité et en temps opportun de tous les secteurs à l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme et des documents clés pour décision – en travaillant en partenariat et en améliorant la transparence et la responsabilisation au sein des processus d'élaboration pertinents. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 2i. Prie le Bureau du Conseil de Coordination du Programme de tenir au moins deux de ses réunions 'en personne' lors de la préparation de chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme – et de fournir des ressources aux membres, notamment le représentant de la délégation des ONG, qui ne sont pas à même d'assumer leurs coûts.
- 2ii. Prie le Bureau du Conseil de Coordination du Programme de fournir une 'feuille de route' simple soulignant comment chaque document clé pour décision sera conceptualisé, élaboré et finalisé et quand/comment différentes parties prenantes, notamment la société civile, peuvent y contribuer.
- 2iii. Encourage toutes les parties prenantes pertinentes à soumettre leurs documents clés pour décision au moins huit semaines avant les réunions du Conseil de Coordination du Programme – pour faciliter leur traduction dans les meilleurs délais et permettre une consultation complète parmi tous les secteurs, notamment la société civile.

Implications des décisions en termes de coût :

- 2i. Coût estimé :¹⁴
 = 1 délégué des ONG¹⁵ à une réunion d'un jour à Genève [5324¹⁶] x 2 réunions du Bureau du Conseil de Coordination du Programme
 = \$ 10 648 par an
- 2ii. Aucune
- 2iii. Aucune

Domaine d'action C : Liaison entre les délégués régionaux des ONG, l'ONUSIDA et les Coparrainants

30. **Généralités** : La délégation des ONG est choisie sur la base de cinq zones géographiques – dans le but d'amener les points de vue et les expériences uniques de la société civile dans ces régions à la table des discussions du Conseil de Coordination du Programme. C'est un aspect critique du rôle de la délégation – qui consiste à 'ramener à la réalité' – par lequel elle définit et communique les besoins réels des gens sur le terrain, en particulier ceux qui vivent avec le VIH et en provenance des communautés affectées. En même temps, l'ONUSIDA travaille par le biais d'un modèle de plus en plus décentralisé, incarné par les Equipes d'appui aux régions qui, entre autres, déterminent les tendances et priorités régionales, rassemblent les parties prenantes pertinentes et encouragent les bonnes pratiques.
31. Pour jouer efficacement leur rôle – et pour compléter leur engagement dans les processus nationaux – il est vital que les délégués des ONG collaborent avec les acteurs clés de leur région et soient intégrés dans les principaux processus régionaux, en particulier ceux de l'ONUSIDA et de ses organismes coparrainants.
32. L'Examen indépendant a décrit comment l'efficacité de la communication entre les délégués régionaux des ONG et les représentants régionaux de l'ONUSIDA variait considérablement et dépendait souvent des relations individuelles. Il a aussi largement préconisé que ces relations soient renforcées et rendues plus formelles.¹⁷ En même temps, la Consultation focalisée a déterminé que des améliorations devaient encore être apportées – allant de mesures de base (telles que l'appui aux délégués des ONG pour identifier des contacts clés à l'ONUSIDA et parmi les Coparrainants de leur région) à des formes de collaboration plus structurées et plus officielles. Une manière de réaliser ce qui précède, qui a recueilli un large soutien, consisterait à impliquer les délégués des ONG dans certaines portions appropriées des Réunions régionales de gestion annuelles de l'ONUSIDA, où les questions internes des priorités à l'échelle des régions, les besoins et les stratégies sont traités par, entre autres, le personnel de terrain et les membres de l'Equipe de la haute direction.
33. Une autre possibilité d'améliorer la qualité et la pertinence des contributions des délégués régionaux des ONG consisterait à tenir un 'conseil d'ONG' dans chacune des cinq régions au cours des deux prochaines années. Cette idée a été, une fois de plus, soulevée par

¹⁴ L'estimation est fondée sur l'exemple d'un délégué des ONG basé en Thaïlande qui participe à des réunions d'un jour du Bureau du Conseil de Coordination du Programme à Genève. L'estimation des vols est fondée sur le système d'indemnité de voyage défini par l'OMS – les voyages de plus de neuf heures étant autorisés en classe affaires. Les coûts réels varieraient en fonction du lieu où est basé le délégué des ONG.

¹⁵ Note : Le financement du voyage pour les deux réunions 'en personne' du Bureau du Conseil de Coordination du Programme pourrait aussi s'appliquer aux Coparrainants si le membre du Bureau du Conseil de Coordination du Programme est basé en dehors de Genève.

¹⁶ Fondé sur les estimations suivantes : vol (\$ 4364) + 2,5 jours d'indemnité journalière de subsistance (\$ 840) + faux frais au départ et à l'arrivée (\$ 120).

¹⁷ 'Options pour l'action' 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3, (2007), Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS.

l'Examen indépendant¹⁸ et a maintenant été confirmée par le large appui qu'elle a reçu lors de la Consultation focalisée. Les participants émaneraient principalement de la société civile, mais ils comprendraient également des membres clés de la 'famille' ONUSIDA dans la région. Les 'conseils' auraient un double objectif : informer les groupes de la société civile de ce que fait le Conseil de Coordination du Programme et des questions qui figureront à son ordre du jour ; et définir les thèmes prioritaires émanant des groupes d'intérêt qui peuvent être exprimés sous forme de recommandations officielles à la délégation des ONG et, à leur tour, être soulevés lors des réunions du Conseil de Coordination du Programme.

34. Les 'conseils d'ONG' doivent être organisés de manière créative, en maximisant en particulier la participation des personnes vivant avec le VIH, des communautés affectées et des plus petites ONG. Ils doivent également tirer profit des ressources existantes et des nouvelles opportunités, par exemple en tenant le 'conseil' de façon virtuelle ou en organisant une réunion d'une demi-journée préalablement à une conférence régionale sur le sida.
35. La responsabilité primordiale pour la question du renforcement de la consultation régionale parmi la société civile s'inscrit dans le mandat du Dispositif de communication en collaboration avec les délégués régionaux des ONG pertinents. Toutefois, pour renforcer la consultation multisectorielle régionale, il est recommandé que les 'conseils d'ONG' soient coordonnés par le biais d'un partenariat avec l'Equipe d'appui aux régions de l'ONUSIDA. En tant que telles, des ressources sont requises afin de compléter celles qui sont attribuées au Dispositif de communication pour ce type d'initiatives afin de veiller à ce que l'ONUSIDA puisse jouer pleinement son rôle, par exemple en finançant la participation des membres du personnel pertinents dans la région, tels que les Responsables de partenariat.

Recommandation 3 : Le Conseil de Coordination du Programme pourrait améliorer les contributions sur une base régionale apportées aux réunions du Conseil de Coordination du Programme – en appuyant une collaboration accrue : entre les délégués régionaux des ONG, les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA et les bureaux régionaux des organismes coparrainants ; et en offrant des opportunités aux acteurs clés de consulter la société civile en général, notamment les personnes vivant avec le VIH et les communautés affectées, dans leur région. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 3i. Prie les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA d'attribuer des opportunités et ressources adéquates pour assurer l'engagement de la société civile au niveau régional. Cela doit comprendre la participation des délégués régionaux des ONG aux portions pertinentes des Réunions régionales de gestion et d'autres possibilités de formuler une stratégie avec les contacts de l'ONUSIDA et des Coparrainants dans leur région.
- 3ii. Appelle le Secrétariat de l'ONUSIDA à permettre aux Equipes d'appui aux régions d'apporter une contribution financière à un 'conseil d'ONG' dans chacune des cinq régions représentées par la délégation des ONG, et d'y participer pleinement. Ces conseils seront co-organisés par les Equipes d'appui aux régions, les délégués régionaux des ONG et le Dispositif de communication de la délégation des ONG. Leur objectif sera à la fois de tenir les groupes d'intérêt informés des processus et des points de l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme, et de solliciter des contributions sur les thèmes et les besoins prioritaires de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées.

¹⁸ 'Options pour l'action' 4.5.3, (2007), Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS.

Implications des décisions en termes de coût :

- 3i. Coût estimé :¹⁹
= 1 délégué régional des ONG [\$ 1670²⁰] x 5 Réunions régionales de gestion
= \$ 8350 par an
- 3ii. Coût estimé :
= Contribution de \$ 20 000 x 5 régions
= \$100 000 sur deux ans

Domaine d'action D : Priorités à souligner dans l'Évaluation indépendante de l'ONUSIDA

37. **Généralités** : Comme on l'a noté, la délégation des ONG bénéficie, aux côtés d'autres groupes de parties prenantes, d'opportunités structurées pour intervenir aux phases clés de l'Évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Parmi ces opportunités, la délégation des ONG s'engage à entamer des discussions critiques sur un large éventail de questions liées au rôle, au domaine de compétence et aux résultats de l'ONUSIDA. Au cours de la préparation de ce processus, la délégation des ONG souhaite saisir l'occasion de la 23^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme pour souligner deux domaines particuliers qu'elle a demandé de traiter activement et de manière exhaustive dans le cadre de l'Évaluation.
38. Premièrement, l'Évaluation offre une occasion unique de s'appuyer sur l'Examen indépendant et d'évaluer plus largement les points forts, les faiblesses et les enseignements de la participation de la société civile.²¹ Cela toucherait tous les autres niveaux et dimensions de la participation au Programme, notamment sur les plans national et régional, ainsi que les initiatives mondiales qui dépassent le domaine de compétence du Conseil de Coordination du Programme. L'Évaluation permettrait d'estimer si, par exemple, les bonnes pratiques du Conseil de Coordination du Programme sont reproduites dans les processus de mise en œuvre des décisions du Conseil au niveau des pays. Elle compléterait également les évaluations passées et à venir de la participation à des initiatives spécifiques, telles que la Réunion de haut niveau 2008.
39. Ce type d'examen a été recommandé par l'Examen indépendant²² et a bénéficié du large soutien de la Consultation focalisée.
40. Deuxièmement, l'Évaluation offre une occasion formelle de revisiter de manière indépendante la question du droit de vote de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme. Comme l'a clairement démontré l'Examen indépendant²³ et comme l'a confirmé la Consultation focalisée,²⁴ cela reste un problème fondamental pour de nombreuses parties prenantes, en particulier parmi la société civile elle-même.
41. L'Évaluation représenterait une possibilité d'actualiser la consultation à large assise menée sur cette question dans le cadre de l'Examen indépendant – en engageant

¹⁹ Estimations fondées sur la participation d'un délégué des ONG de Hanoi à une réunion à Bangkok. Les coûts réels dépendront d'où voyage le délégué des ONG, d'où se tient la Réunion régionale de gestion, de la durée de la réunion, etc.

²⁰ Fondé sur les estimations suivantes : vol (\$ 800) + 3,5 jours d'indemnité journalière de subsistance à Bangkok (\$ 750) + faux frais au départ et à l'arrivée (\$ 120).

²¹ Paragraphe 2.19, ITAD et HLSP (5 septembre 2008), The Second Independent Evaluation of UNAIDS 2002-2008: Draft Inception Report.

²² 'Options pour l'action' 2.2.1 et 2.2.2, (2007), Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS.

²³ Tous les répondants qui se sont exprimés à ce sujet ont déclaré que la délégation des ONG devrait se voir accorder le droit de vote sans restrictions. Recommandation 1 et 'option pour l'action' 1.1.1, (2007), Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS.

²⁴ En réponse à la question 'Pensez-vous que la délégation des ONG devrait se voir accorder le droit de vote sans restrictions au sein du Conseil de Coordination du Programme ?', 75% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative, 6% par la négative et 13% ont déclaré ne pas savoir.

d'avantage les Etats Membres et les organismes coparrainants, ainsi que les partenaires du Conseil de Coordination du Programme. Cela permettrait à l'évaluation de la question du vote d'être étayée sur des faits et placée dans son contexte. Il s'agirait notamment de préciser s'il y a ou non des obstacles structurels ou juridiques à apporter des changements dans un organe opérant sous l'égide de l'ECOSOC. Cela demanderait également de déterminer dans quelle mesure des modèles plus récents et plus complets de participation de la société civile, tels que ceux qui existent dans le cadre des Conseils du Fonds mondial et de UNITAID, pourraient ou non être adaptés à un programme des Nations Unies.

42. La délégation des ONG salue l'opportunité d'accorder davantage d'attention à cette question cruciale dans le contexte du processus formel et multipartenaires d'évaluation de la gouvernance globale de l'ONUSIDA.²⁵

Recommandation 4 : Le Conseil de Coordination du Programme note l'engagement de la délégation des ONG à soulever les questions prioritaires qui intéressent la société civile dans le cadre de la Seconde évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Le Conseil de Coordination du Programme reconnaît les efforts de la délégation des ONG pour :

- 4i. Faire en sorte que l'Evaluation indépendante de l'ONUSIDA comprenne – en complément de '*L'examen indépendant de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA*' – une analyse similaire des forces et des faiblesses de la participation plus large de la société civile à l'ONUSIDA. Cette analyse devrait aborder les processus, les relations et les résultats aux niveaux national et régional, ainsi que les processus de prise de décisions politiques qui vont au-delà du Conseil de Coordination du Programme.
- 4ii. Veiller à ce que l'Evaluation indépendante comprenne – dans le cadre de son examen de la gouvernance de l'ONUSIDA et de la participation de la société civile – une analyse du statut de la délégation des ONG en matière de droit de vote. Cela devrait comprendre : une consultation à large assise avec les parties prenantes du Conseil de Coordination du Programme ; un examen de la base historique et de la base structurelle et juridique actuelle des pratiques en cours ; et une analyse des modèles de participation de la société civile à d'autres Conseils mondiaux, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, et la possibilité de reproduire ces modèles au sein de l'ONUSIDA.

Implications des décisions en termes de coût :

- 4i. A chiffrer par l'Equipe d'évaluation comme il convient.
- 4ii. A chiffrer par l'Equipe d'évaluation comme il convient.

Domaine d'action E : Examen de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme en 2010

43. **Généralités :** Il est vital d'offrir des perspectives d'examen programmées et structurées pour obtenir une participation accrue et renforcée de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Il a été démontré que les points inscrits officiellement à l'ordre du jour sont l'occasion à la fois pour les autres partenaires de tenir la délégation des ONG responsable et pour la délégation des ONG/la société civile de bénéficier d'une attention particulière de la part des acteurs et d'une chance de promouvoir des recommandations pour l'action.

²⁵ Paragraphe 2.22, ITAD et HLSP (5 septembre 2008), The Second Independent Evaluation of UNAIDS 2002-2008: Draft Inception Report.

44. L'année 2010 sera une occasion particulièrement stratégique pour réaliser des progrès en matière de participation de la société civile – dans le contexte de l'achèvement de l'Évaluation indépendante et de la possibilité qui sera offerte d'évaluer les répercussions et les implications de ses conclusions et recommandations relatives à la société civile.

Recommandation 5 : Le Conseil de Coordination du Programme pourrait continuer à offrir des opportunités formelles pour la discussion et la prise de décisions concernant la participation de la société civile à la gouvernance de l'ONUSIDA. Le Conseil de Coordination du Programme :

- 5i. Accepte de prévoir un point de l'ordre du jour pour examiner les progrès réalisés en vue d'accroître et d'améliorer la participation de la société civile et, en particulier, de passer en revue la mise en œuvre des recommandations pertinentes de l'Évaluation indépendante, lors d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2010.

Implications des décisions en termes de coût :

- 5i. Aucune

Annexe 1

Liste des partenaires interrogés par la délégation des ONG lors de la Consultation focalisée

	Nom	Poste	Organisation
Etats Membres			
1	Colin McIff	Responsable des organisations multilatérales	Bureau du Coordonnateur mondial des Etats-Unis pour la lutte contre le sida, Gouvernement des Etats-Unis
2	Els Klinkert	Coordonnatrice pour le sida	Ministère des Affaires étrangères, Gouvernement des Pays-Bas
3	Monique Middelhoff	Conseillère principale pour la santé et le sida	Département santé, genre et société civile, Ministère des Affaires étrangères, Gouvernement des Pays-Bas
4	Carlos Passarelli	Directeur	Centre international pour la coopération technique sur le VIH/sida, Gouvernement du Brésil
Organismes coparrainants de l'ONUSIDA			
5	Nadia Rashid	Point focal ONUSIDA	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
6	Steve Kraus	Chef	Section VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
7	Andrew Ball	Premier Conseiller stratégies et opérations	Département VIH/sida, Organisation mondiale de la Santé (OMS)
8	Teguest Guerma	Directeur associé	Département VIH/sida, Organisation mondiale de la Santé (OMS)
Secrétariat de l'ONUSIDA / Equipes d'appui aux régions			
9	As Sy	Directeur, Partenariats et relations extérieures	ONUSIDA
10	Helen Fray	Chef, Relations extérieures et gouvernance	ONUSIDA
11	Kate Thomson	Chef, unité des Partenariats avec la société civile	ONUSIDA
12	Sally Smith	Conseillère en partenariats	ONUSIDA
13	Joy Backory	Conseillère en partenariats	ONUSIDA
14	Tony Bates	Conseiller en programmes régionaux	Equipe d'appui aux régions pour l'Asie et le Pacifique, ONUSIDA
Société civile			
15	Cheick Tidiane Tall	Directeur exécutif	Conseil africain des associations de lutte contre le sida (AfriCASO)
16	Alessandra Nilo	Coordonnateur exécutif	GESTOS, Secrétaire régional LACCASO
17	Ricardo Baruch	Militant VIH	Mexico Youth Force
18	Stijn Goossens		Réseau international de personnes usagères de drogues
19	Loretta Wong	Directrice exécutive	AIDS Concern, Hong Kong Council of AIDS Service Organizations (HKCASO)
20	Robert Baldwin	Membre du Comité	Campagne internationale pour la

		d'orientation	préparation au traitement (ITPC)
21	Kevin Moody	Coordonnateur international/Responsable exécutif	Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+)
22	Pascal Tanguay	Responsable de l'information	Réseau asiatique de réduction des risques (AHRN)
23	Sue Perez	Directrice des politiques	Treatment Action Group (TAG) et liaison avec la société civile du Partenariat international pour la santé
24	Anton Kerr	Conseiller principal pour les politiques	Alliance internationale contre le VIH/sida
Organisations paires			
25	Mick Mathews	Responsable de la liaison avec la société civile	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Annexe 2

Réponses aux questions clés figurant dans l'e-enquête de la délégation des ONG sur la société civile en général

[Note : Les pourcentages se réfèrent à un total de 183 réponses reçues]

Où vivez-vous ?

- Afrique : 34%
- Asie et Pacifique : 35%
- Europe : 13%
- Amérique du Nord : 8%
- Amérique latine et Caraïbes : 10%

Quel terme décrit le mieux votre groupe ou votre organisme ?

- Organisation à assise communautaire : 21%
- ONG ou réseau national : 24%
- ONG ou réseau régional : 10%
- ONG ou réseau international : 16%
- Groupe ou réseau de personnes vivant avec le VIH : 11%
- Organisme universitaire ou de recherche : 7%
- Individuel/non affilié à un organisme : 4%
- Autre : 7%

Que savez-vous de l'ONUSIDA et de ses actions ?

- Beaucoup de choses : 39%
- Peu de choses : 55%
- Rien : 5%

Que savez-vous du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et du type de décisions qu'il prend ?

- Beaucoup de choses : 14%
- Peu de choses : 50%
- Rien : 36%

Jusqu'ici, avez-vous participé à la prise de décisions de l'ONUSIDA par le biais de ce qui suit :

	Souvent	Parfois	Jamais	Ne sait pas
• Participé à une consultation nationale coordonnée ou financée par l'ONUSIDA ?	7%	30%	51%	10%
• Participé à une consultation régionale coordonnée ou financée par l'ONUSIDA ?	4%	21%	62%	10%
• Été informé(e) sur les problèmes traités par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ?	11%	40%	36%	10%
• Été consulté(e) – par exemple par l'intermédiaire d'un réseau de la société civile ou d'une liste de diffusion – sur des problèmes traités par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ?	10%	34%	48%	7%

- | | | | | |
|--|----|-----|-----|-----|
| <ul style="list-style-type: none"> • Été consulté(e) par le gouvernement de votre pays sur des problèmes traités par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ? | 6% | 15% | 62% | 14% |
|--|----|-----|-----|-----|

Dans quelle mesure souhaiteriez-vous prendre part à la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme et avoir une influence sur les décisions de l'ONUSIDA ?

	Oui	Non	Pas certain(e)
<ul style="list-style-type: none"> • Faire partie d'une équipe-ressource (une équipe de personnes qui appuient la délégation des ONG en donnant leurs points de vue sur des problèmes traités par le Conseil de Coordination du Programme) 	79%	3%	12%
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des consultations en ligne et à des débats sur des problèmes traités par le Conseil de Coordination du Programme 	77%	5%	13%
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des réunions nationales pour préparer l'intervention de la délégation des ONG lors des réunions du Conseil de Coordination du Programme 	71%	10%	13%
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des réunions régionales pour préparer l'intervention de la délégation des ONG lors des réunions du Conseil de Coordination du Programme 	74%	9%	11%
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des points focaux dans votre pays (représentants de la société civile avec lesquels la délégation des ONG pourrait discuter des problèmes traités par le Conseil de Coordination du Programme) 	74%	7%	14%

Que pensez-vous des recommandations suivantes concernant des actions qui pourraient être menées par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA afin d'accroître et d'améliorer la participation de la société civile au sein du Conseil ?

	Adhère à la recommandation	N'adhère pas à la recommandation	Peut-être
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les Etats Membres à inclure les représentants de la société civile dans leurs délégations lors des réunions du Conseil de Coordination du Programme 	82%	2%	4%
<ul style="list-style-type: none"> • Préciser comment les documents pour les réunions du Conseil de Coordination du Programme sont élaborés et finalisés – et l'impact que peut avoir la société civile sur ces documents 	78%	3%	7%
<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que tous les documents pour les réunions du Conseil de Coordination du Programme soient produits dans les meilleurs délais – pour que la société civile ait suffisamment de temps pour les consulter 	81%	1%	4%
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des réunions préparatoires avant chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme entre la délégation des ONG et les parties prenantes clés (par ex. personnel de haut niveau de l'ONUSIDA, président et vice- 	73%	3%	10%

- président du Conseil, etc.)
- | | | | |
|---|-----|----|-----|
| • Assurer une plus grande collaboration entre les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA et les délégués des ONG pour chaque région. Par exemple, en impliquant les délégués des ONG dans la Réunion régionale de gestion annuelle. | 80% | 2% | 5% |
| • Contribuer au financement en faveur des conseils régionaux annuels des ONG – pour permettre aux délégués des ONG de s'informer et de consulter leurs groupes d'intérêt sur les problèmes traités par l'ONUSIDA | 71% | 4% | 11% |

Pensez-vous que la délégation des ONG devrait pouvoir bénéficier du droit de vote sans restrictions au sein du Conseil de Coordination du Programme ?

- Oui : 75%
- Non : 6%
- Ne sait pas : 13%